

Date de convocation et d'affichage : 22 novembre 2017

Date d'affichage de la décision : 05 décembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Membres :**

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Dont pouvoir : 3

du

CONSEIL MUNICIPAL*Séance du mardi 28 novembre 2017*

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de DIGOSVILLE, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Bernard DUBOST, 1^{er} adjoint en suppléance de M. Michel LEPOITTEVIN, Maire.

Etaient présents :

MM Bernard DUBOST, Serge MARTIN, Mmes Claudie LEPAISANT, Martine COUTANCEAU *Adjointes*, MM Gilbert PICOT, Jean-Claude FRIBOURG, Mme Francine BEDEL, M. René LE PINOIS, Mme Hélène HEBERT, M. FOLLIOU Ludovic, Mmes Isabelle AMIOT, Claire GUERET, Nicole CONEGGO, MM Cyril PICOT, Didier PROD'HOMME, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient absents et excusés :

M. Michel LEPOITTEVIN (pouvoir à M. Ludovic FOLLIOU)

Mme Valérie BONHOMME (pouvoir à M. Serge MARTIN)

Mme Réjane JOUAN

Mme Nadège WOERTHER (pouvoir à Mme Isabelle AMIOT)

Sont nommées secrétaires de séance

Madame Martine COUTANCEAU et Madame Claudie LEPAISANT

Objet : Location salles de la Ferme du Four - Tarifs 2018 et modification règlement d'utilisation

En suppléance du Maire, le 1^{er} adjoint passe la parole au 2^{ème} adjoint qui expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de modifier le règlement d'utilisation des salles de la Ferme du Four :

- Les réservations pourront être réalisées via le site internet de la commune de Digosville,
- Un acompte sera demandé pour confirmer toutes réservations,
- Le paiement de la location des salles sera effectué à la mairie (régie de recettes)

Il ajoute qu'il y a lieu de modifier l'arrêté instituant la régie de recettes pour la location des salles en date du 24 juin 1992 ainsi que le règlement d'utilisation. En ce qui concerne le nettoyage des salles, les particuliers ou les associations pourront faire appel à la société ONET de Cherbourg en Cotentin pour effectuer celui-ci aux tarifs suivants : 80.00 € pour les petites salles et 160.00 € pour la grande salle.

Le 2^{ème} adjoint rappelle au Conseil municipal le tarif en vigueur des locations des salles de la Ferme du Four pour l'année 2017. Il propose de supprimer les tarifs relatifs aux réunions en semaine des habitants et associations de la commune et hors commune.

HABITANTS ET ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE				
Salle	Utilisateur	Avec cuisine	Vin d'honneur avec verres	Manifestations et divers en semaine
Salle n° 1 - Rez de chaussée avec cheminée - 60 personnes	Particulier	107.00 €	46.00 €	54.00 €
	Association	61.00 €	46.00 €	46.00 €
Salle n°2 - Rez de chaussée - 250 personnes	Particulier		46.00 €	92.00 €
	Association		46.00 €	
Salle n°2 + 2bis* - Rez de chaussée - 250 personnes * Possibilité de séparation	Particulier	183.00 €		92.00 €
	Association	61.00 €		46.00 €
Salle n°3 - 1er étage - 60 personnes	Particulier	107.00 €	46.00 €	54.00 €
	Association	61.00 €	46.00 €	46.00 €

HABITANTS ET ASSOCIATIONS " HORS COMMUNE "				
Salle	Utilisateur	Avec cuisine	Vin d'honneur avec verres	Manifestations et divers en semaine
Salle n° 1 - Rez de chaussée avec cheminée - 60 personnes	Particulier	215.00 €	85.00 €	105.00 €
	Association	165.00 €	85.00 €	75.00 €
Salle n°2 - Rez de chaussée - 250 personnes	Particulier		85.00 €	150.00 €
	Association		85.00 €	125.00 €
Salle n°2 + 2bis* - Rez de chaussée - 250 personnes *Possibilité de séparation	Particulier	335.00 €		155.00 €
	Association	200.00 €		130.00 €
Salle n°3 - 1er étage - 60 personnes	Particulier	215.00 €	85.00 €	105.00 €
	Association	165.00 €	85.00 €	75.00 €

Tarif location couvert : 1.60 € par personne

Chèque de caution : 300.00 €

◆ Forfait supplément horaire week-end :

➤ Salles et cuisines 1 & 2 & 3 → particuliers et associations de la commune : 25.00 €

➤ Salles et cuisines 1 & 2 & 3 → particuliers et associations « hors commune » : 35.00 €

*Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal à la majorité
(Pour : 16 dont 3 pouvoirs, Abstentions : 2),*

➤ MAINTIENT les tarifs détaillés dans le tableau ci-dessus de l'année 2017 à partir du 1^{er} janvier 2018,

➤ DONNE SON ACCORD pour supprimer les tarifs relatifs aux réunions en semaine des habitants et associations de la commune et hors commune,

➤ AUTORISE le 1^{er} adjoint, en suppléance du Maire, à demander un acompte de 20% (hors location couvert) pour confirmer les réservations,

➤ AUTORISE le 1^{er} adjoint, en suppléance du Maire, à modifier le règlement d'utilisation des salles de la Ferme du Four.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, et an sus dits
et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le 1^{er} Adjoint,
Bernard DUBOST

